Nations Unies S/2006/526



Conseil de sécurité

Distr. générale 14 juillet 2006 Français Original : anglais

Lettre datée du 14 juillet 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'appelle votre attention sur ma lettre datée du 13 juillet 2006, dans laquelle je demandais à assister à la séance du Conseil de sécurité qui se tiendrait le vendredi matin 14 juillet 2006, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient », concernant le Liban, et à y prendre la parole.

Je regrette profondément que le Président du Conseil de sécurité n'ait pas respecté l'article 37 du Règlement intérieur du Conseil de sécurité et ait refusé à la délégation de la République arabe syrienne le droit d'intervenir à cette séance en tant que partie concernée, étant donné, en particulier, que mon pays faisait l'objet de fausses accusations et était en butte à une menace directe dans le cadre de l'agression israélienne contre le Liban.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre à tous les membres du Conseil et le publier comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Bashar **Ja'afari**

06-43177 (F) 170706 170706